

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2013, A TRAVERS, SALLE DE L'ANNEXE

Présidence : M. Daniel Dreyer (PLR)

Le président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation. Il salue particulièrement les présences de Mme Antoinette Hurni (PS), et MM. Laurent Helfer (PS), Gilles Aeschmann (PLR) et Thierry Miserez (POP) récemment élus.

1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 35 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschmann ; Alfred Bigler ; Simon Chédel ; Denis Cherbuin ; Eric Demarchi ; Daniel Dreyer ; Simon Eschler ; Christelle Gertsch Macuglia ; Hans Peter Gfeller ; Philippe Leemann ; Jean-Michel Rossetti ; Claude Schick ; Nicolas Stauffer et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Olivier Berthoud ; Jean-Pierre Cattin ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Alban Gashi ; Manuel Gonzalez ; Laurent Helfer ; Antoinette Hurni ; Romain Jeanneret ; François Oppliger ; Sven Schwab et Loris Vuillomenet.
- *Pour le POP* : Thierry Miserez et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Sergio Santiago.
- *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Loïc Frey ; Paul-André Matthey-Doret ; Claude-André Perrin et Alexandre Willener.

Excusé : 6 membres – M. Christophe Calame (PLR) ; Mme Johana Eidam Vautherot (PLR) ; M. Laurent Patthey (PLR) ; M. Ion Karakash (PS) ; Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) ; M. Laurent Kramer (UDC).

Majorité absolue : 18 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Céline Fauguel, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 17 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui enregistre quelques modifications suite à la démission de Mme Amanda Ioset (POP). Il se présente dès lors comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2013
4. Nominations
 - a) Un questeur suite à la démission de Mme Amanda Ioset
 - b) Deux membres à la commission de gestion et des finances suite à l'élection de M. Frédéric Mairy (PS) au Conseil communal et à la démission de Mme Christelle Gertsch Macuglia (PLR)
 - c) Un membre à la commission des règlements suite à la démission de M. Stéphane Barbezat (PLR)
 - d) Un membre à la commission des naturalisations et des agrégations suite à la démission de Mme Amanda Ioset (POP)

5. Classement de la motion PLR « Réorganisation de l'administration, et la suite... »
6. Modification partielle du plan d'alignement « Le Pontet » du village de Couvet
7. Modification du plan d'aménagement local « Quartier de Bise » du village des Bayards
8. Crédit de fr. 98'000.- pour la mise en place d'un système d'information géographique
9. Crédit de fr. 233'000.- pour l'achat d'une balayeuse
10. Communications du Conseil communal
11. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
12. Résolutions
13. Interpellations et questions

Ces modifications ne suscitant aucun commentaire et aucune autre proposition n'étant demandée, l'ordre du jour ainsi amendé est accepté à l'unanimité par un lever de mains.

2. LETTRES ET PETITIONS

Le président indique qu'il a reçu ce mois 3 lettres de démission – M. Stéphane Barbezat (PLR), Mme Amanda Ioset (POP) et M. Bernard Rosat (PS) ainsi qu'un courrier de Mme Sylviane Fontanella en relation avec l'entreposage à Saint-Sulpice des déblais du chantier du Tunnel du Bois des Rutelins. La réponse à cette dernière a déjà été donnée par le Conseil communal.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2013

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. NOMINATIONS

A) UN QUESTEUR SUITE A LA DEMISSION DE MME AMANDA IOSET

Le président laisse la parole au groupe POP afin qu'il propose un candidat à cette fonction devenue vacante suite à la démission de Mme Ioset.

M. Philippe Vaucher répond au président que son groupe n'a personne à présenter en remplacement de Mme Ioset. Il estime que ce travail devrait être attribué à un jeune.

M. Alban Gashi (PS) se propose.

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Gashi est élu tacitement en qualité de questeur.

B) DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES SUITE A L'ELECTION DE M. FREDERIC MAIRY (PS) AU CONSEIL COMMUNAL ET A LA DEMISSION DE MME CHRISTELLE GERTSCH MACUGLIA (PLR)

Le président laisse la parole aux groupes PS et PLR afin qu'ils proposent un membre à cette commission.

Au nom du groupe PS, M. Olivier Berthoud propose :

✓ Mme Nathalie Ebner Cottet

Au nom du groupe PLR, M. Denis Cherbuin propose :

✓ M. Jean-Michel Rossetti

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme Ebner Cottet et M. Rossetti sont élus tacitement à la CGF et en sont félicités par le président.

C) UN MEMBRE A LA COMMISSION DES REGLEMENTS SUITE A LA DEMISSION DE M. STEPHANE BARBEZAT (PLR)

Le président laisse la parole au groupe PLR afin qu'il propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe PLR, M. Cherbuin propose :

✓ M. Gilles Aeschimann

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Aeschimann est élu tacitement à la CREGL.

D) UN MEMBRE A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS ET DES AGREGATIONS SUITE A LA DEMISSION DE MME AMANDA IOSET (POP)

M. Gabriel Cimenti (PS) fait remarquer qu'il était convenu qu'il laisse sa place à Mme Ioset durant une année avant de la reprendre, c'est donc avec plaisir qu'il accepte d'assumer cette charge.

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Cimenti est élu tacitement à la CNAT et en est félicité.

5. CLASSEMENT DE LA MOTION PLR « REORGANISATION DE L'ADMINISTRATION, ET LA SUITE... »

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique (DASSP).

M. Thierry Michel (cc) rappelle qu'un des objectifs de la fusion est de spécialiser les services afin d'améliorer la qualité des prestations rendues par l'administration à la population.

Un premier crédit dans ce sens, pour la réfection de Collèges 2 à Couvet, avait été soumis et accepté par le Conseil général. Par cela, il avait également validé la nouvelle organisation administrative communale, lors de la 1^{ère} législature. Cette première étape est maintenant terminée.

La transition a été réussie, mais avec des effets pervers : comme les guichets sont maintenant spécialisés, on ne vend pas tout partout. Des clients se trompent donc de guichet et sont appelés à être orientés sur d'autres bâtiments entre Couvet, Fleurier et Les Verrières.

C'est dans ce cadre là que le groupe PLR a déposé sa motion il y a une année, pour des mises en synergie possible, notamment entre le Contrôle des habitants et l'Etat civil, qui fournissent des prestations très proches.

Suite à l'acceptation de la motion, un certain nombre de réflexions ont été menées. On a d'abord dû identifier le nombre de personnes concernées, en particulier pour le Contrôle des habitants et l'Etat civil. Le nombre de personnes appelées à se déplacer est d'environ 110 personnes par année. Il est ressorti des réflexions que des synergies sont effectivement possibles et réalisables entre ces deux services, c'est-à-dire les mettre tous les deux sur le même site, ce qui permettrait d'améliorer les prestations en clarifiant la localisation. Cela permettrait également une diminution de 0.3 EPT sur ces deux entités.

Sur ces 0.3 EPT, 0.2 EPT serait transféré à la Chancellerie, qui rencontre des problèmes de suppléance. Seul 0.1 EPT serait supprimé sur l'ensemble de la commune, avec non pas un potentiel estimé initialement à fr. 40'000.- mais à fr. 19'000.- d'économie structurelle. Ce montant serait évidemment bienvenu pour le Conseil communal. Sauf que ces fr. 19'000.- d'économie structurelle pour notre commune entraîne pour celle des Verrières une perte de fr. 6'000.- de loyer par année. Cette commune profiterait, certes, de la diminution de l'économie structurelle à hauteur de fr. 2'300.-, mais perdrait au final fr. 3'700.-.

A partir de là, nous avons fait le point sur la collaboration intercommunale entre Les Verrières et Val-de-Travers. Nous avons un certain nombre de conventions, notamment dans les domaines de l'ARVT, la gestion des eaux, les services de secours, l'école, le guichet social et les déchets, mais aussi un certain nombre de domaines où il n'y pas de convention mais où nous collaborons : voirie, déneigement, et contacts réguliers dans le domaine de l'énergie éolienne.

Il y a aussi une collaboration décrite comme volontaire : installations sportives de la commune, 1^{er} aout régional, CORA, Musée régional, Barak, camping de Fleurier, Centre culturel, financement de la ligne de bus Fleurier – Les Ponts-de-Martel.

Après avoir fait une pesée d'intérêts, le Conseil communal propose de renoncer au rapatriement de l'Etat civil vu la faible économie structurelle que cela représente pour notre commune, en comparaison à l'augmentation des charges que cela occasionnerait à celle des Verrières, et des éventuelles conséquences sur la collaboration intercommunale et ses participations volontaires.

Les réflexions ne se sont pas arrêtées là. Le Conseil communal s'est aussi tourné vers le potentiel d'améliorations dans notre commune.

Ces potentiels ont été séparés et étudiés en 4 axes.

1^{er} axe : mieux informer la population sur la localisation des prestations. L'information est déjà dispensée par la page 2 du Courrier du Val-de-Travers, par l'intermédiaire de la brochure communale et du site Internet. A première vue, cela ne semble pas suffisant. Nous allons donc encore accentuer la communication par un dépliant dans le Courrier du Val-de-Travers, un mémento des guichets et prestations de l'administration.

2^{ème} axe : former le personnel de guichet, afin qu'il soit en mesure d'identifier les besoins, répondre aux demandes et tenir à disposition du client le maximum de fiches, de formulaires, afin de lui éviter de se déplacer à d'autres guichets. Cela nécessite une formation complémentaire auprès de notre personnel, qui a déjà commencé et qui est une formation régulière, car les prestations sont appelées à évoluer très régulièrement.

3^{ème} axe : informer les partenaires communaux, par exemple le personnel au front (cantonnier, concierge) qui est en contact direct avec la population, qui doit être en mesure de savoir quelles prestations sont rendues dans les guichets de Couvet et Fleurier, mais on pense aussi à des partenaires extracommunaux comme la Police neuchâteloise ou la Poste.

4^{ème} axe : corriger les erreurs d'aiguillage, en tenant une liste à jour des personnes qui se sont présentées au mauvais guichet, afin de connaître les raisons de leur mauvaise orientation et de corriger le tir là où cela est encore possible.

Pour terminer, le Conseil communal souhaite remercier l'ensemble du personnel pour la qualité du travail réalisé tous les jours. Il s'agit d'un travail de spécialiste dans les services, travail parfaitement assuré par nos collaborateurs.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Eric Demarchi (PLR) indique que son groupe a pris connaissance du rapport du Conseil communal avec un très grand intérêt. Il poursuit ainsi : « *D'emblée, nous souhaitons adresser nos plus sincères remerciements aux nombreux collaborateurs communaux qui ont œuvré à recenser et analyser toutes ces prestations et ont permis l'élaboration de ce rapport fort complet.*

Dépositaire de cette motion, le groupe PLR se réjouit des conclusions mentionnées dans ce rapport. Il se réjouit de voir qu'il n'est économiquement pas intéressant de songer à regrouper l'Etat civil et le Contrôle des habitants mais surtout, il se réjouit de constater toutes les actions déjà entreprises par le CC pour améliorer les prestations à nos administrés, pour étendre la mise à disposition de l'information, améliorer encore le niveau de qualité des prestations fournies, étendre le niveau de formation de plusieurs acteurs, aussi bien internes à l'administration communale que chez les partenaires comme les commerces locaux, la police, la poste, etc.

Le groupe PLR est convaincu que cette motion et le rapport qu'elle aura engendré aura su parfaitement s'inscrire dans le programme de législature et va dans le sens du bien-être et de la qualité des prestations envers les citoyens de Val-de-Travers.

En conclusion, c'est avec ses réitérés remerciements au personnel communal ainsi qu'au Conseil communal que le groupe PLR acceptera à l'unanimité de classer la motion dont il fût l'auteur ».

M. Sven Schwab (PS) prend la parole en ces termes : « Déposée et acceptée par 19 OUI et 16 abstentions lors de notre séance du 17 décembre 2012, cette motion du PLR trouve déjà réponse, c'est très bien !

Quand bien même le Conseil communal dispose d'un délai d'un an pour traiter une motion, il faut noter ici la diligence et la célérité de l'Exécutif dans le traitement de cette motion du PLR.

Lors du vote sur cette motion, le groupe PS s'était abstenu, tant celle-ci nous paraissait floue et l'objectif réel caché.

A la lecture de la motion, nous ne savions pas s'il s'agissait d'une attaque du PLR à l'encontre de l'un de ses conseillers communaux – il s'agissait évidemment d'une forme de boutade – ou s'il s'agissait plutôt d'une volonté de rapatrier à Val-de-Travers l'Etat civil actuellement situé aux Verrières. Cette option ne figurait d'ailleurs pas du tout dans le texte de la motion. La prise de position du chef de groupe PLR avait quelque peu éclairci cette brume.

Cela dit, le groupe PS avait relevé le travail titanesque réalisé par le Conseil communal lors de la première législature lorsqu'il s'est agi de structurer l'actuelle administration communale.

Le rapport fourni par le Conseil communal est intéressant à plus d'un titre, en particulier en ce qui concerne l'étude menée sur l'opportunité d'un éventuel regroupement de l'office de l'Etat civil et du Contrôle des habitants. L'inventaire des tâches permet de se rendre compte de la multitude de prestations fournies tant par l'un que par l'autre service. Il est également intéressant de voir quelles prestations doivent impérativement être fournies au guichet et celles qui peuvent l'être par téléphone ou par Internet. Enfin, ce qui nous a évidemment le plus intéressé, ce sont les conclusions, tirées notamment des conséquences d'un tel regroupement. Nous avons apprécié de voir que le Conseil communal ne réfléchissait pas qu'en termes purement financiers à court terme, à savoir l'économie, faible au demeurant, qui serait induite par le rapatriement de l'Etat civil, mais également en termes de relations extérieures. Cette conclusion du Conseil communal nous a satisfaits.

Enfin, le deuxième volet du rapport tient aux synergies possibles entre les services communaux. Il s'agit en effet, comme l'a fait l'exécutif, de faire le tri entre les attentes et doléances légitimes de la population et les théories de bistrot et autres déclarations péremptoires de personnes n'ayant pour certains même jamais eu recours aux prestations en question.

L'art de la communication est difficile. La commune s'est déjà dotée de plusieurs vecteurs de bonne qualité, par exemple le site Internet ou la page 2 du Courrier du Val-de-Travers. Dans cet esprit, une information ciblée sur les personnes et sociétés régulièrement sollicitées, que ce soit les banques ou la police, nous paraît en effet également souhaitable.

En conclusion, le groupe PS a lu avec intérêt et satisfaction le rapport du Conseil communal et nous pouvons sans autre souscrire aux conclusions formulées. Cela ne signifie nullement que cette situation est désormais immuable et qu'aucune amélioration, si elle est possible, ne doit intervenir. Toujours est-il qu'en l'état, les pistes de réflexion évoquées leur semblent être les bonnes, raison pour laquelle ils accepteront le classement de la motion.

Enfin, cet objet est l'occasion de remercier, une fois encore, le personnel communal de son travail de qualité, véritablement apprécié ».

M. Alexandre Willener (UDC) indique que son groupe accepte le classement de la motion PLR « Réorganisation de l'administration, et la suite... » : « L'UDC est satisfait des réponses et du rapport complet fourni par le CC. Il est également d'avis que le rapatriement de l'Etat civil ne serait pas judicieux pour le moment et ceci afin d'éviter quelques soucis avec notre partenaire la commune des Verrières ».

L'UDC est également bien conscient qu'il n'est pas possible de centraliser tous les services sous un même toit, c'est pourquoi il salue l'effort entrepris de vouloir former aux mieux les collaborateurs de la commune afin d'orienter la population ».

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe au vote de prise en compte de ce rapport. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le classement de la motion intitulée « Réorganisation de l'administration, et la suite... »**, tel que soumis par le Conseil communal.

6. MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'ALIGNEMENT « LE PONTET » DU VILLAGE DE COUVET

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC).

M. Christian Mermet (cc) précise que l'arrêté qui est soumis au Conseil général porte sur une modification très technique dans le cadre du village de Couvet. Le projet découle directement du PAL de Couvet et des choix stratégiques qu'il contient définissent clairement que :

- ✓ Le Pontet est une zone à plan de quartier ;
- ✓ Est une zone à haute densité ;
- ✓ La hauteur maximum des bâtiments est fixée à 12 mètres et l'affectation dédiée aux habitations.

En 2010, son prédécesseur a mandaté un bureau d'urbanisme afin de faire des propositions pour la mise en œuvre de ce plan de quartier.

Le 9 mars 2011, le bureau Urbaplan a présenté à la CUEDD 3 options possibles de développement de ce quartier, options qui restent dans le cadre des éléments précédemment validés par le CG de Couvet.

Lors de cette séance, une des trois options, la version intitulée « cours et coulées », a été choisie pour être développée. Depuis, les éléments constitutifs de ce dossier ont été fixés comme suit :

- ✓ La détermination avec les propriétaires privés de la surface précise est à prendre compte dans le plan de quartier. Un propriétaire a souhaité être exclu du processus pour une petite parcelle qui restera inconstructible.
- ✓ La détermination de proposition de front d'implantation des immeubles.
- ✓ La détermination des circulations possibles avec notamment une étude complémentaire pour valider la faisabilité et l'impact sur le trafic.
- ✓ Travail sur la problématique de l'interaction avec le milieu bâti.
- ✓ Travail sur les contraintes liées aux coopératives, exigences spécifiques, de manière à veiller à la possibilité de réalisation.

Ces éléments vont faire partie d'une proposition de plan de quartier qui va être présenté à la CUEDD ces prochaines semaines.

Ensuite, à la lumière de ces éléments, l'équipement nécessaire pourra être validé et un crédit sera présenté au Conseil général au mois de décembre, le but étant de mettre en œuvre ce plan de quartier au printemps 2014.

L'étape actuelle est de :

- ✓ Supprimer les projets de périphériques des années 30 ;
- ✓ Reprendre la rue du Burcle sous sa forme actuelle et lui adjoindre un espace réservé à la mobilité douce, côté nouveau quartier.

Comme cité dans le rapport, une séance avec les riverains a eu lieu et le projet a été adapté afin de réserver plus d'espace au bâti actuel de la rue du Burcle.

Pour information, le plan de quartier est imaginé en 3 zones qui peuvent se développer indépendamment. Deux investisseurs se sont déjà manifestés, l'un pour la création de PPE et locatifs, l'autre pour créer des appartements en coopérative, environ 45 logements protégés, 14 dans la première étape et quelques-uns en PPE.

Un plan de quartier est un dossier complexe, mais celui-ci semble répondre à de nombreuses attentes et sa situation, proche de la gare, combinée avec le développement industriel de Couvet, semble très prometteur.

Pour information également, en complément de ces développements, le Conseil communal vient d'attribuer un mandat à un bureau pour une étude sur l'aménagement de la Grand-Rue qui doit être valorisée et améliorée dans son fonctionnement.

Ceci dit, M. Mermet (cc) invite le Conseil général à accepter cette modification qui permettra d'aller de l'avant avec ce projet et de débiter les travaux au printemps 2014.

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. Cherbuin (PLR) indique que son groupe a pris connaissance du rapport. La suppression des alignements traversant qui pénalisaient le développement du site et l'adaptation des alignements de la rue du Burcle en fonction de la situation actuelle prend tous son sens. Le groupe PLR accepte donc l'entrée en matière ainsi que l'arrêté qui leur est soumis ce soir.

M. Manuel Gonzalez (PS) prend la parole à son tour : « *Le plan d'alignement imaginé à l'époque (1930) ne correspond plus aux visées actuelles de notre commune pour le quartier du Pontet.*

Il y avait à l'époque une vision très urbaine avec des périphériques autour du village et de grandes routes traversantes, type la Pénétrante, qui ne correspondent plus à la réalité de 2013.

Le plan d'implantation prévisionnel 2012 prévoit trois périmètres d'évolution de constructions avec leurs accès propres.

Après la présentation du projet, la CUEDD avait en 2012 choisi l'option de retenir celle comprenant trois étapes de développement.

Le Conseil communal a développé cette option, principalement des éléments techniques, puisque le fait que ce secteur soit en haute densité et soumis à plan de quartier a été validé dans le passé par le Conseil général de Couvet et nous n'avons pas la possibilité de déroger.

La zone définissant la densité maximale et minimale étant fixée, nous avons travaillé dans ce cadre.

Ce nouvel alignement n'a pas de conséquences négatives sur les bâtiments existants sauf un, pour lequel des mesures ont été prises. De plus, cette modification prévoit la possibilité de créer un chemin piétonnier qui va dans le sens de la sécurité et de la valorisation de la mobilité douce.

Pour aller de l'avant avec ce projet le groupe PS acceptera dans son ensemble la modification partielle du plan d'alignement du quartier du Pontet ».

M. Jean-Paul Chédel (UDC) indique qu'après avoir parcouru le rapport relatif à la modification partielle du plan d'alignement secteur « Le Pontet » à Couvet, son groupe accepte d'entrer en matière.

Le plan de 1930 n'est plus d'actualité avec les nouvelles normes pour les grandeurs de routes et les trottoirs, vu la mobilité d'aujourd'hui.

Ce nouvel alignement permettra de régler tous les problèmes de circulation des voies piétonnes et les limites de construction le long des voies de communication.

Le 9 mars 2011, la commission de l'urbanisme a étudié ce dossier avec 4 alternatives d'aménagement :

- ✓ Zig zag alternative de base ;
- ✓ Zig zag alternative articulée ;
- ✓ Cours et coulées alternative de base ;

✓ Cours et coulées alternative articulées.

A noter que le terrain a une topographie avec 16 mètres de dénivellation.

Après discussion, l'UDC acceptera le rapport tel qu'il est présenté sur le secteur « Le Pontet » et remercie son auteur pour toutes ces informations détaillées.

M. Vaucher (POP) indique que son groupe est favorable à l'entrée en matière. En effet, c'est un projet d'aide au logement. Il remercie le Conseil communal pour son travail.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté modifiant partiellement le plan d'alignement « Le Pontet » du village de Couvet**, tel que présenté par le Conseil communal.

7. MODIFICATION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL « QUARTIER DE BISE » DU VILLAGE DES BAYARDS

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC).

M. Mermet (cc) indique que la fusion de ses 2 fromageries est un événement important pour le village agricole des Bayards.

Cet événement a néanmoins suscité beaucoup d'émotions et de questions. Il a été difficile de trouver un lieu qui répondait aux attentes techniques et qui, en même temps, ait la bonne affectation pour construire sans problème ce bâtiment.

Beaucoup de questions se sont posées, à savoir s'il n'était pas préférable de construire la fromagerie à l'une ou l'autre des extrémités du village afin de limiter les nuisances. A la lumière des études qui ont été menées, le Conseil communal peut confirmer que d'une part, au niveau du trafic, installer la fromagerie à l'une des extrémités ou au centre du village revient au même, puisque les paysans viennent des alentours du village. La circulation serait donc identique.

D'autres questions ont été soulevées et doivent être traitées. Elles le sont en partie mais le seront totalement dans le cadre du permis de construire, notamment sur la problématique du bruit. Le règlement d'urbanisme tel qu'il est prévu actuellement prévoit que dans une zone dédiée à un usage industriel ou artisanal, les limites de bruits sont un peu plus élevées que dans une zone d'habitation, mais nous avons déjà demandé dans le cadre du permis de construire qui sera déposée ultérieurement, qu'on soit particulièrement attentif à ces éléments-là, et cela fera l'objet d'une attention toute particulière.

Une autre question importante porte sur la sécurité, plus particulièrement celle des enfants, puisque la parcelle qui a été retenue est située juste à côté de l'école. Cet élément a été spécialement analysé. Aujourd'hui, une réflexion est déjà en cours au niveau du Conseil communal par rapport à la sécurité des enfants dans le village des Bayards et en particulier autour de l'école. Les éléments qui ont été étudiés séparément par rapport à l'école seront intégrés au projet de la fromagerie de manière à ce que la circulation liée à celle-ci, notamment la livraison du lait matin et soir, se fera en dehors des heures scolaires. Les aménagements routiers liés à cela n'induisent pas de problèmes pour les enfants, au contraire il est prévu d'avoir des aménagements de manière à augmenter la sécurité des élèves.

Un des éléments qui a été aussi posé est la question de l'impact sur l'environnement, plus particulièrement par rapport au réseau qui traite les eaux usées. Cette fromagerie sera moderne et contrairement aux anciennes fromageries, elle traitera ses eaux, qui seront neutralisées avant d'être rejetées dans les circuits d'évacuation des eaux usées et cela sur une assez longue période. Ainsi, par rapport à la situation actuelle, cette fromagerie devrait apporter une amélioration de la gestion des eaux, sans occasionner de frais supplémentaires et de nuisances.

Un autre élément a été évoqué, qui porte sur l'architecture du bâtiment par rapport au reste du village. Nous sommes au centre du village, ce bâtiment ne sera donc pas une ferme neuchâteloise, il est donc prévu qu'il sera intégré au paysage des Bayards. Par rapport à l'environnement, le projet a été adapté de manière à protéger l'école et les logements qui se trouvent dans l'école de manière à ce que le bâtiment soit un peu reculé et qu'il n'y ait pas d'interférences entre ces éléments-là.

Le dernier élément, qui est vraiment l'objet de la question qui vous est soumise aujourd'hui, est le fait de changer l'affectation en zone de résidence en zone permettant l'implantation d'une fromagerie. Une fromagerie est le cœur, le poumon d'un village agricole comme Les Bayards. Beaucoup de familles vivent autour de cette fromagerie. Il est clair qu'un cœur qui bat fait un peu plus de bruits qu'un logement, mais dans le cadre d'un village agricole comme Les Bayards, ce regain d'activités sera plutôt porteur de vitalité et M. Mermet (cc) ne peut qu'encourager le Conseil général à accepter ce changement d'affectation.

Avant que le président ne donne la parole aux différents groupes, MM. Jean-Paul Chédel (UDC) et Hans Peter Gfeller (PLR) se refusent, étant directement concernés par ce sujet.

M. Cherbuin (PLR) indique que la modification du plan d'aménagement local « Quartier de Bise » aux Bayards répond à une demande légitime suite à la fusion de 2 fromageries vétustes. Cette correction permettra à la nouvelle coopérative de se doter d'un outil de travail plus performant et adapté aux normes en vigueur. Le groupe PLR acceptera donc cette modification du plan d'aménagement local.

M. Loris Vuilliamet (PS) remercie le Conseil communal pour son rapport au nom de son groupe. Favorable au développement de proximité, son groupe acceptera la modification qui lui est présentée. Il s'est interrogé sur l'emplacement prévu au milieu du village, sur une parcelle qui aurait pu accueillir d'autres projets, ainsi que sur les conséquences de cet emplacement, avec l'école à proximité. Il remercie le CC de rester vigilant à ce sujet. Certains membres de son groupe ont regretté que la CUEDD n'ait pas été consultée, mais ils apprécient néanmoins la rapidité avec laquelle le CC a traité ce dossier.

M. Loïc Frey (UDC) indique que suite au rapport du CC, le groupe UDC est favorable au changement d'affectation afin de permettre la réalisation d'une fromagerie.

M. Vaucher (POP) fait remarquer que ce projet est porteur d'emplois et permet de mettre en valeur la production locale tout en permettant une mise aux normes des installations. Ce projet profitera également d'un subside de la part du canton et, comme l'a relevé M. Mermet (cc), la vie d'un village agricole se déroule aussi autour des activités liées à l'agriculture et, la fromagerie en est une en particulier dans un village de montagne, avec un maximum de production laitière. La situation en vigueur est plus dangereuse que la situation à venir, puisque nous avons actuellement des arrêts de bus en face de la fromagerie. Nous pouvons imaginer qu'implanter cette fromagerie à cet endroit-là permettra de créer un ralentissement du trafic car c'est un endroit où les automobilistes roulent vite, la route étant droite et en descente. Il pense que cela aura plutôt un effet positif sur la circulation. Le groupe POP accepte donc l'entrée en matière et la modification du plan d'aménagement proposé.

M. Mermet (cc) confirme au groupe PS que le Conseil communal sera extrêmement vigilant sur la question de la sécurité, et que la CUEDD est déjà en train de travailler à cette problématique, autour de la fromagerie et surtout autour de l'école.

Il s'excuse également auprès de la CUEDD. Il a dû travailler rapidement et ces éléments sont arrivés en période d'été, en période où le personnel a également changé au sein de son dicastère. Cette conjonction de difficultés l'a donc obligé à court-circuiter la CUEDD et il le regrette.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté modifiant partiellement le plan d'aménagement local « Quartier de Bise » du village des Bayards**, tel que soumis par le Conseil communal.

8. CREDIT DE FR. 98'000.- POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) indique que le but de ce crédit est de créer un système d'information numérisé du réseau d'eau potable. Un système numérisé moderne qui nous permettra à l'avenir de gérer notre réseau d'eau de manière plus efficiente. Depuis la fusion, chaque commune avait une cartographie, des plans, différents croquis, un peu d'éléments numérisés pour son réseau d'eau. Dans certaines communes, il n'y avait vraiment pas grand-chose, peut-être un ou deux plans qui en plus ne sont pas forcément justes. L'idée est de regrouper l'ensemble de ces informations, regrouper également l'ensemble des informations numérisées qui ont été faites par différentes entreprises depuis 2004-2005 dans les communes respectives, regrouper le tout et ensuite injecter l'ensemble de ces informations dans une base de données géographiques. Cela permettra d'avoir enfin un réseau que nous pourrons consulter depuis n'importe où, n'importe quel poste de travail dans notre commune et, aussi de l'extérieur. Cette possibilité sera aussi offerte aux personnes voulant voir sur leur parcelle ou future parcelle qu'est-ce qui se trouve au-dessous. Dans les années à venir, il sera aussi possible d'y implanter différentes couches, comme par exemple l'éclairage public ou les moloks, mais pour l'instant, il est nécessaire de faire de l'ordre dans notre réseau d'eau et d'avoir quelque chose d'efficient pour l'avenir.

Au niveau de l'investissement qui se montent à fr. 98'000.-, nous pouvons lire en page 4 du rapport les travaux qui sont à effectuer dans les différents villages, permettant d'avoir un départ d'informations relativement important. Des données ont été reprises, d'autres ont été payées par d'anciennes communes, aussi nous allons les réactualiser et les introduire dans ce système d'information. Toutefois, nous devons repartir sur des bases déficientes dans certaines communes, voire refaire des contrôles sur le terrain, pour savoir exactement où sont les différents tuyaux d'eau.

Pour le fonctionnement de ce réseau, il y a en plus des coûts fixes annuels, qui devront être revus avec l'entreprise qui nous ont transmis des devis. Ce coût est relatif à la base de données et au logiciel Oracle. Il comprend la location annuelle qui nous permettra d'accéder à cette base de données via Internet. L'amortissement sera sur 4 ans à 25%, ce qui veut dire que durant ces années nous aurons une charge structurelle de fr. 36'000.- puis après ces 4 ans, il nous restera la partie location du logiciel. De plus, le canton nous subventionnera entre 30% et 40% sur l'adduction d'eau, ce qui est une bonne nouvelle. Chaque année, nous payons fr. 0.70 par m² d'eau vendu qui va dans un fonds cantonal qui nous permet, lors de ce genre de travaux, de bénéficier d'une subvention étatique.

M. Fatton (cc) nous recommande d'accepter ce crédit. Il nous permettra, ainsi qu'aux générations futures, de gérer avec beaucoup plus d'efficacité le réseau d'eau et surtout d'avoir des solutions pour les défis qui seront les nôtres dans les années à venir.

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. Pierre-Alain Devenoges (PS) prend la parole en ces termes : *« Mon groupe accepte l'entrée en matière et votera le crédit de fr. 98'000.- pour la mise en place d'un système d'information géographique. »*

Cette demande de crédit s'inscrit dans une démarche de rationalisation et de simplification de la gestion de tout le cadastre souterrain. A terme, sont notamment concernés, outre le réseau d'eau

(conduites, vannes et hydrantes), les canalisations d'épuration, l'éclairage public, les containers enterrés et l'état des chaussées.

Ce crédit concerne uniquement le réseau d'eau : reprise des informations existantes et relevés sur le terrain des villages pour lesquels ces informations sont lacunaires ou inexistantes.

La mise à disposition, sous forme informatique, de l'ensemble de ces informations permettra des gains de temps et d'argent (localisation facilitée des conduites).

Nous sommes donc convaincus que notre commune doit se doter de moyens modernes, permettant de rationaliser sa gestion et, à terme, d'en abaisser les coûts et, par conséquent, nous voterons ce crédit ».

M. Cherbuin (PLR) indique que son groupe pense qu'il est important de parfaire son réseau d'eau ainsi que les infrastructures qui s'y rapportent. Ce projet de système d'information géographique apportera une meilleure connaissance des infrastructures et nous offrira un système efficace et moderne mettant à disposition des données précises au service des eaux. Bien souvent, lors d'intervention ou de travaux pour une nouvelle construction, les données dont nous disposons actuellement sont très imprécises. Nous remarquons que la charge annuelle de fr. 12'150.- pour l'hébergement de la base de données et la location du logiciel paraît très élevée et nous demandons au Conseil communal de négocier ce montant à la baisse.

Le groupe PLR acceptera l'entrée en matière ainsi que l'arrêté qui leur est soumis ce soir.

M. Willener (UDC) indique que ce système d'information géographique est un excellent outil de travail pour un suivi à long terme sur nos réseaux d'eau, d'électricité, etc. De plus, les plans de diverses communes ne sont plus à jour voire inexistantes. Nous espérons que ce système nous fera économiser de l'eau en repérant les fuites plus rapidement et en intervenant également plus vite, même si à ce jour les TP réagissent déjà très vite.

Nous accepterons également ce crédit, bien que nous trouvions les frais de fonctionnement relativement élevés.

M. Vaucher (POP) indique que son groupe acceptera l'entrée en matière et le crédit proposé, car si l'on connaît les coûts actuels liés à ce crédit, on ne pourra jamais chiffrer les gains que l'on fera par la suite, que ce soit en temps ou en argent.

M. Fatton (cc) remercie les groupes pour leur accueil favorable à cette demande de crédit et sera attentif aux frais de fonctionnement fixes. Il tentera de trouver des solutions afin de les diminuer au maximum.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la demande de crédit de fr. 98'000.- pour la mise en place d'un système d'information géographique**, tel que proposé par le Conseil communal.

9. CREDIT DE FR. 233'000.- POUR L'ACHAT D'UNE BALAYEUSE

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Fatton (cc) indique que la demande de crédit de fr. 233'000.- se montra effectivement seulement de fr. 196'000.- étant donné la reprise de notre ancien véhicule, si notre Législatif accepte cette demande. Depuis la fusion des communes, le service de la voirie a hérité de différents engins, dont 2 balayeuses. La première a été achetée en 2003 par la commune de Couvet. Cette balayeuse est

relativement ancienne mais elle répond complètement à nos attentes au niveau des travaux et de la qualité de ceux effectués.

La seconde a été achetée par la commune de Fleurier en 2007, balayeuse de petite capacité, dont seulement 3 modèles ont été livrés en Suisse. C'est une machine provenant de France et, depuis son acquisition, cette balayeuse nous a créé des problèmes, ainsi qu'à mes prédécesseurs. Nous avons essayé de trouver des solutions en nous rapprochant de l'importateur en France, du réparateur local en Suisse, du constructeur français. Nous avons renvoyé cette balayeuse en France par deux fois, beaucoup d'argent a été dépensé pour essayer de trouver les solutions à ces problèmes techniques récurrents, mais malgré tout, cette machine est bien souvent en panne, ce qui engendre des coûts importants.

De plus, c'est une machine de faible capacité, environ 800 litres de contenance. Elle n'a pas 3 brosses mais seulement 2, ce qui rend le travail difficile à certains endroits. Cette balayeuse ne peut pas non plus aspirer les feuilles durant l'automne.

M. Fatton (cc) s'est donc rapproché de différents vendeurs de balayeuses. Certaines ont pu être testées durant le printemps 2013. Ce qui nous est nécessaire, une machine avec des nouvelles normes gaz, des normes récentes au niveau de la pollution, une machine avec une plus grande contenance, une machine d'environ 4 m⁴ pour éviter de faire d'incessants transports. Avec une nouvelle balayeuse nous arriverons faire un village comme Môtiers en un seul passage, ce qui sera plus agréable.

De plus, il faut une machine moderne afin de traiter lors des manifestations les trottoirs et les endroits difficilement accessibles avec une 3^{ème} brosse, ainsi qu'un système de nettoyage, qui permet de nettoyer la chaussée avec cette machine.

Une machine neuve coûte environ fr. 250'000.-. Après avoir eu la chance d'essayer une machine de démonstration qui avait à son actif une soixantaine d'heures (certainement plus maintenant), l'entreprise est d'accord de nous la vendre pour fr. 233'000.-, et reprendra notre balayeuse pour un montant de fr. 37'000.-. Pour rappel, cette machine avait été achetée en 2007 pour fr. 147'000.-.

Il nous fallait arrêter cette spirale au niveau des coûts et de plus, chaque fois que cette machine est arrêtée, c'est une dizaine de jours, donc les besoins de la voirie ne peuvent pas être satisfaits.

Ces machines sont également utilisées dans le cadre de différentes manifestations, que ce soit pour l'Abbaye de Fleurier, le Carnaval, ou de plus en plus fréquemment lors d'événements météorologiques, où ces machines ont été mises à rude épreuve pour remettre rapidement en état les différentes chaussées.

M. Fatton (cc) nous encourage à accepter cette demande de crédit et ainsi de permettre à la voirie de travailler de manière plus efficiente et surtout pérenniser le système de balayage de notre commune.

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. Pierre-Alain Wyss (PLR) indique qu'après étude du rapport par son groupe, force est de constater que l'outil actuel n'est de loin plus adapté à la dimension de notre commune et a été bien coûteux depuis son achat en 2007. La balayeuse choisie est un produit reconnu et de construction suisse avec une représentation au Val-de-Ruz. Elle dispose d'une contenance cinq fois supérieure à la machine remplacée, d'où un gain de temps pour le nettoyage de nos rues. Après avoir débattu sur ce point, il est évident que ce crédit doit être accepté et il le sera par notre groupe.

M. François Oppliger (PS) prend également la parole : « *Après l'étude du rapport du Conseil communal et une discussion constructive, il est ressorti la nécessité de réaliser cet achat.*

Comme présenté dans le rapport, la balayeuse achetée à l'époque par la commune de Fleurier est un modèle construit à peu d'exemplaires et ne présente pas la fiabilité souhaitée dans l'exercice des travaux de la voirie de notre commune.

Les principaux problèmes rencontrés avec cette balayeuse sont les pannes à répétition, la capacité de la cuve insuffisante, l'absence d'une troisième brosse et le manque d'efficacité de la machine.

L'offre qui nous est présentée fait apparaître une reprise de fr. 37'000.- pour la balayeuse dont nous souhaitons nous séparer. Si le crédit est refusé, il sera peu probable d'obtenir une offre de reprise équivalente.

L'achat d'une nouvelle machine permettra une meilleure efficacité des travaux de nettoyage des rues de la commune tout au long de l'année, mais principalement l'automne pour le ramassage des feuilles mortes.

Pour nous, la nécessité d'accepter le crédit est une évidence afin d'adapter le parc de véhicules au besoin de la voirie, donc notre groupe va accepter l'entrée en matière ainsi que le crédit proposer ».

Comme tous les groupes ne se sont pas prononcés, le président fait voter l'entrée en matière par un lever de mains, qui est acceptée à l'unanimité. Puis il passe à l'examen de détail et au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la demande de crédit de fr. 233'000.- pour l'achat d'une balayeuse**, tel que soumis par le Conseil communal.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune communication du Conseil communal.

11. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

12. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

13. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe POP intitulée « **Au sujet du risque que l'huile hydraulique fait courir à la qualité de l'eau des sources** »

« Une grue forestière contient de 25 à 60 litres d'huile et un litre d'huile pollue irrémédiablement 1'000'000 litres d'eau qui ne pourront plus être dépollués. Même si les machines sont entretenues avec soin, la rupture d'une durite est toujours possible.

Il existe de l'huile biodégradable dont le prix est plus élevé certes, mais pas prohibitif (le prix d'une huile minérale est d'environ 7 à 13 Frs/litre selon la qualité, pour l'huile bio, on compte environ 18 Frs/litre pour la moins chère jusqu'à plus de 60Frs/litre).

Sur les flancs du Val-de-Travers, de nombreux chemins utilisés pour l'évacuation du bois sont situés juste en dessus de captages d'eau desservant des réservoirs communaux ou privés.

Au vu de ce qui précède et vu la facilité de se prémunir contre une telle pollution, nous demandons au Conseil communal de prendre un arrêté obligeant les services forestiers communaux, ainsi que les entreprises forestières travaillant pour la commune à ne travailler qu'avec des machines utilisant de l'huile hydraulique biodégradable, ce dans un délai raisonnable. »

M. Vaucher (POP) développe cette interpellation en ces termes : « Très succinctement et sans relire ce que vous avez tous déjà lu, simplement pour se rendre compte que c'est un moyen facile et peu coûteux de protéger les eaux. On protège les eaux notamment contre la pollution due aux lisiers et aux hydrocarbures. Si on regarde la géographie de Val-de-Travers on se rend compte qu'effectivement, tout le long des deux côtés, se trouvent des captages et des sources, qui sont soit

pour des fermes, soit pour le château de Môtiers et certains pour la commune, qui peuvent être mis en danger en cas de rupture d'une durite lorsque l'on charge du bois. En fait, les chemins de chargement se situent juste en dessus. Ce sont ces huiles hydrauliques qui posent d'énormes problèmes, car si un accident se produit, on ne pourra plus dépolluer ces eaux. C'est pour ça que nous faisons cette proposition, à mettre en œuvre dans un temps raisonnable. Il ne s'agit pas de demander aux gens de vidanger immédiatement toutes leurs installations, toutes leurs grues, mais lors de la prochaine vidange, d'exiger qu'ils en utilisent des biodégradables. »

M. Mairy (cc) répond que la préoccupation est partagée par le Conseil communal et par notre équipe forestière, puisque actuellement déjà, pour tout ce qui concerne les coupes dans les forêts, les carburants utilisés sont écologiques et l'huile utilisée pour les chaînes est biodégradable. L'exigence est la même pour les tracteurs utilisés en forêt, avec la petite réserve cependant que, lorsque la motorisation ne s'y prête pas, on peut rester un peu plus souple là-dessus. Par contre nous sommes vigilants lorsque des nouvelles machines sont utilisées, afin que l'huile et l'essence utilisées soient adéquates. Ce problème est même plus qu'une préoccupation, puisque nous avons la moitié des domaines forestiers communaux certifiés FSC et que cela impose l'utilisation de telles huiles et carburants pour des motifs évidemment écologiques. Ces certifications se font par période de 5 ans, si bien que la dernière certification a commencé avant la fusion des communes. Elle sera renouvelée en 2014 pour une nouvelle période de 5 ans et le Conseil communal a pris la décision d'étendre l'entier de ces certifications à toutes les forêts communales, c'est-à-dire plus de 2000 hectares. Deux choix s'offraient à nous : abandonner la certification ou l'étendre à tout le territoire forestier communal. Le second choix a été retenu et sera inclus dans le budget 2014. A l'avenir, ce sera donc une obligation pour tous les travaux effectués dans nos forêts par notre équipe forestière ou par les entreprises mandatées. Actuellement, les contrats d'adjudication précisent déjà très clairement que des carburants écologiques et de l'huile biodégradable doivent être utilisés.

Nous allons encore réfléchir à la prise d'un arrêté, en étant toutefois attentifs que ceci impliquerait des contrôles. Il faudra ensuite voir dans quelle mesure ces contrôles peuvent être faits. Pour l'instant, tous les acteurs de la chaîne du bois jouent le jeu car ils savent très bien qu'ils ont intérêt à le faire. Nous poursuivrons tout de même les réflexions quant à la prise de cet arrêté.

M. Vaucher (POP) se dit très satisfait de la réponse donnée par le Conseil communal et le remercie.

2. Interpellation du groupe UDC intitulée « Au sujet des courriers reçus des comités d'école de St-Sulpice et Noiraigue »

« Le groupe UDC, tout comme les autres partis, le Conseil général et le Conseil communal, a reçu dans le courant du printemps différents courriers provenant des comités d'écoles et des parents des villages de St-Sulpice et Noiraigue. Il ressort de ces courriers un mécontentement farouche aux dispositions prises par le dicastère de l'éducation. Celui-ci remplace le transport des élèves du cycle 2 en minibus par les transports publics. Apparemment cette solution avait déjà été envisagée lors la fermeture des classes de ces villages en août 2012 mais les comités d'école et les parents se sont battus pour obtenir un transport d'école à école garantissant la sécurité de leurs enfants. Était-il dès lors indispensable de revenir déjà cette année sur ce mode de transport et de mécontenter les mêmes personnes des mêmes villages une deuxième année de suite ? Qu'en est-il de la crédibilité des promesses faites par le dicastère ?

1^{ère} promesse au village de Noiraigue : Vous ne voulez pas que vos enfants aillent en train ; je comprends, ils n'iront pas en train et nous mettrons sur pied un transport en bus.

2^{ème} promesse au village de St-Sulpice : M. Kleiner a certifié qu'il n'y avait pas de limite dans les frais de transports, mais uniquement pour les classes.

M. Willener ne relira pas l'interpellation mais tient à préciser que celle-ci n'émane pas du groupe UDC mais de M. Jean-Paul Chédel (UDC), M. Loïc Frey (UDC) et de lui-même.

Mme Chantal Brunner (cc) précise que sa réponse sera commune à la question de Mme Hurni (PS) disant ceci : « *Plusieurs parents de Noiraigue ont écrit plusieurs lettres au Conseil communal pour manifester leur inquiétude face à la politique de transports scolaires. Ils s'opposent à tout transport en train. Qu'en est-il de la situation actuelle et de l'avenir ?* ».

Mme Brunner (cc) rappelle que les transports des élèves de notre commune émanent à 3 chapitres différents :

- ✓ Les transports dits de la montagne : au budget 2011/2012, ils représentaient un montant de l'ordre de fr. 115'000.-, puis de fr. 137'000.- au budget 2013.
- ✓ Les transports d'organisation : au budget 2011/2012, ils représentaient un montant de l'ordre fr. 66'000.-, puis de fr. 112'000.- au budget 2013.
- ✓ Les transports du Centre sportif : ils sont de l'ordre de fr. 81'000.-

Ceci principalement pour les transports des élèves de cycle 1 et 2.

S'y rajoutent les abonnements de train pour les élèves qui vont au collège de Fleurier à partir de la 8^{ème} Harmos et cela représente un montant de fr. 215'000.- environ. Donc, aux comptes 2011/2012, le coût global des transports des élèves de Val-de-Travers de fr. 477'000.- qui, ensuite, a passé à fr. 545'000.-. Plus d'un demi-million sont donc consacrés aux transports de nos élèves par année sur tout le Val-de-Travers.

En janvier 2013, une réunion a été organisée au dicastère avec les transports Perrin, Car postal et TransN, afin d'examiner ensemble toutes les lignes qui étaient ouvertes pour le transport de nos élèves et, bien évidemment, les transports publics ont manifesté le besoin de maintenir des lignes attractives sur l'ensemble du Val-de-Travers. La maison Perrin a fait savoir qu'elle avait également consenti des investissements importants pour s'équiper et acheter des bus. Les horaires des transports et d'école ont également été examinés, en tenant compte de certains critères : la sécurité, qui est primordiale, les coûts, les horaires des transports publics et les horaires d'école, le temps d'attente pour les élèves et le temps de pause à midi qu'ils peuvent passer à la maison.

Pour la ligne de Noiraigue, les horaires d'école correspondent aux horaires des transports publics, hormis le retour de 15h10. La même réflexion a été faite pour Saint-Sulpice et nous avons constaté également que le bus Perrin partait une minute avant ou après celui de Trans N, de telle sorte que les deux bus se suivent le long de la route pour arriver au même endroit.

La réflexion s'est poursuivie, et pour Noiraigue nous nous sommes rendu compte que le transport en train le matin dure 7 minutes et qu'il correspond aux horaires d'école. Pour le retour de midi également. Seul le retour de 15h10 nécessite la mise en place d'une course spéciale en car.

Dans un premier temps, notre idée était de faire également le retour de l'après-midi à 13h00 en train, mais le temps de pause des enfants à midi était relativement court.

Il est prévu un transport en train le matin et l'après-midi de faire deux courses spéciales TransN spécialement pour les élèves, avec un retour à 13h20, permettant aux élèves de rester plus longtemps à la maison durant la pause de midi.

En outre, il est également prévu des mesures d'accompagnement. Pendant plusieurs semaines, une maman de Travers accompagne tous les matins les élèves dans le train de 8h00 et, au retour de midi, une collaboratrice du collège qui rentre de Fleurier et qui se trouve déjà dans le train et surveille les élèves qui montent à Travers et qui descendent à Noiraigue.

Au bout de quelques jours déjà, l'accompagnatrice qui fait les transports le matin a contacté Mme Brunner pour lui dire que les enfants étaient très autonomes, qu'ils se répartissaient dans le wagon en fonction de leurs envies, et qu'ils étaient très à l'aise.

Mme Brunner a également fait le retour une fois à midi et a pu constater par elle-même que les élèves ont le temps de monter à la gare depuis l'école de Travers. Ils se dispersent dans les wagons après 2-3 minutes d'attente. Les élèves ne font pas attention s'il y a un accompagnant ou pas.

Une séance du Conseil d'établissement scolaire (CES) a eu lieu la semaine dernière et la représentante du Comité d'école de Noiraigue nous a rappelé que les parents avaient fait valoir des problèmes de sécurité. Mme Brunner a pu observer que dans le train de 8h00 il y a très peu de passagers par rapport au train des deux heures précédentes et le retour à 11h49 est également une ligne qui est principalement occupée par les écoliers. D'autre part, tous les wagons sont équipés de caméras. Nous avons insisté auprès des élèves que si un quelconque incident se produisait, ils devaient le signaler au corps enseignant, qui le relaiera à la direction ou à Mme Brunner. Des dispositions seront prises afin de veiller à ce que tout rentre dans l'ordre.

En ce qui concerne Saint-Sulpice, les horaires correspondent aux lignes de TransN. Seul le trajet de 7h55 qui arrive à Fleurier à 8h00 fait l'objet d'une ligne spéciale, qui ne le sera plus dès le mois de décembre, puisque cette course sera également mise à l'horaire normal.

Des mesures d'accompagnement ont également été mises sur pied, mais elles ont déjà été interrompues car les élèves ne se préoccupent pas du tout de savoir si quelqu'un les accompagne ou pas.

Lors d'une rencontre qui avait eu lieu avec les parents de Saint-Sulpice début juin 2013, ceux-ci avaient formulé la demande que les arrêts n'aient pas lieu à la gare de Fleurier mais sur la place Longereuse. Une demande a donc été déposée et il a été convenu avec TransN que tous les arrêts se feront sur cette place. Les élèves de Saint-Sulpice ne se rendront donc jamais à la gare de Fleurier pour prendre les transports publics.

D'autre part, le 26 juin dernier, un cours de sensibilisation et de sécurité pour les élèves de Saint-Sulpice par deux agents de TransN spécialement formés sont venus faire une course avec les élèves, et ont passé 2-3 périodes de la matinée avec eux, afin de bien leur expliquer la prudence, la sécurité, etc.

Cela fait maintenant quelques semaines que ces transports ont été mis en place et hormis quelques ajustements qui ont été faits, spécialement pour les élèves de Saint-Sulpice où il a été demandé aux chauffeurs de ne pas s'arrêter au bord de la route en face du collège de Longereuse mais bien sur la place Longereuse, les premières expériences sont tout à fait satisfaisantes.

Les coûts et leur maîtrise sont un autre critère qui a prévalu dans la décision du Conseil communal. Au début de cette année scolaire 2013-2014, les élèves de 6^{ème} et 7^{ème} Harmos suivent 29 périodes de cours, alors que les 7^{ème} Harmos ont 32 périodes. Certains élèves finissent donc à 15h00 alors que d'autres sortent à 16h00. Il a donc été nécessaire de remettre en place, tant pour TransN que pour les cars Perrin, deux retours, alors qu'en général un seul retour était organisé les précédentes années scolaires.

Il a également été nécessaire d'ouvrir une nouvelle ligne entre Môtiers et Boveresse, puisque les élèves du cycle 1 sont tous à Môtiers alors que les élèves du cycle 2 sont tous à Boveresse. Entre les deux villages, le transporteur Perrin fait de nombreux allers-retours à 8h00, 12h00, 13h00, 15h00 et/ou 16h00, en fonction des horaires des élèves.

Si nous avons maintenu l'ensemble des transports Perrin sans imaginer d'autres moyens de transport pour le cycle 2, nous serions cette année avec un dépassement de l'ordre de fr. 45 à 50'000.-. Avec les solutions mises en place cette année scolaire, nous avons un dépassement de fr. 12'000.-, ceci compte tenu des heures et des transports supplémentaires qui ont été mis en place l'après-midi et de la nouvelle ligne Môtiers – Boveresse, instaurée cette année.

Nous estimons donc que la ligne budgétaire qui nous est allouée pour les transports a été respectée.

L'interpellation UDC fait allusion à la promesse que M. Kleiner aurait faite en disant qu'il n'y avait pas de limites dans les frais de transports. Mme Brunner ne peut suivre cette ligne, compte tenu du fait que nous avons tous des contraintes budgétaires à suivre et à respecter, et imagine mal qu'un conseiller communal dise que nous n'avons pas de limites dans les frais de transports.

Il y a des limites dans les classes qui sont imposées par le SEO en fonction du nombre d'élèves. Certes, les contingences des frais de transport relèvent de décisions communales, mais on ne peut pas dire que le champ est libre sur un poste ou sur un autre.

En ce qui concerne la rémunération des accompagnants, une mesure qui a duré seulement 3 semaines, c'est un coût de l'ordre de quelques centaines de francs, sur les fr. 300'000.- de transports scolaires, hors abonnements.

Qu'en est-il de la sécurité des enfants dans les transports publics (bus, train) ?

Mme Brunner (cc) rappelle que les bus et les trains sont équipés de caméras de surveillance, des mesures d'accompagnement ont été mises sur place et aucune enquête connue affirme qu'il est plus dangereux de prendre un bus public plutôt qu'un bus privé ou un train plutôt qu'un car. Les accidents de car sont d'ailleurs plus nombreux que les accidents de train.

Qu'en est-il de la rémunération de la personne qui accompagne dans les trains ?

Cette mesure qui a duré seulement 3 semaines, a un coût de l'ordre de quelques centaines de francs, sur les fr. 300'000.- de transports scolaires, hors abonnements.

Pourquoi le CC prend autant de temps pour répondre à ces courriers ?

Il est vrai que parfois les réponses prennent du temps, en particulier, un courrier avait été reçu par le Comité scolaire de l'école de Saint-Sulpice, entre temps une réunion générale a eu lieu avec les parents, puis les parents de Saint-Sulpice concernés par les transports scolaires ont été reçus au dicastère, compte tenu de leur demandes notamment de faire un arrêt sur la place Longereuse, etc, Mme Brunner a soumis un rapport au Conseil communal, les lignes ont été réexaminées, les coûts réétudiés, les horaires et les temps d'attentes également, avant de répondre au Comité d'école. Il s'écoule donc souvent plusieurs semaines entre la réception d'un courrier et sa réponse.

Quels sont les coûts pour un transport en minibus et la variante retenue ?

Nous ne faisons pas une analyse ligne par ligne, mais nous regardons l'ensemble du budget pour arriver dans les critères qui sont fixés par le Législatif, pour rester dans quelque chose de pratique et raisonnable répondant aux normes de sécurité et correspondant le mieux aux contraintes budgétaire qui sont les nôtres. Mme Brunner n'a donc pas de chiffres précis à communiquer, mais globalement, comme dit plus haut, il y a une augmentation de fr. 12'000.-, ce qui est raisonnable compte tenu du fait qu'il y a plus de transports qui sont organisés, en particulier la ligne Môtiers – Boveresse, qui a été créée cette année. Mme Brunner est bien consciente que les 10 parents de Saint-Sulpice et les 10 parents de Noiraigue ne sont pas d'accord avec la solution qui a été mise en place. De longues discussions ont eu lieu, le Conseil communal a répondu à des mails et à des courriers, mais il estime que les transports mis en place sont raisonnables et répondent aux critères de sécurité qui sont ceux que nous devons mettre en place.

Pour finir, comparaison n'est pas raison, mais la première semaine de la rentrée, un article dans l'Express parlait de l'école de Montalchez, où les élèves du cycle 1 rentrent en car jusqu'à Fresens, dans la montagne. Entre la Brévine et le Cerneux-Pequignot, les élèves du cycle 1 prennent le Car postal et entre l'école et le domicile il y a plusieurs arrêts. Les élèves ne descendent pas à n'importe quel arrêt, donc nous considérons que les élèves du cycle 2 entre Travers et Noiraigue sont tout à fait en mesure de prendre le train ou respectivement un bus TransN.

M. Willener (UDC) se dit satisfait personnellement des réponses de Mme Brunner, mais pas forcément de la situation actuelle.

3. Interpellation du groupe Les Verts intitulée « La santé fait-elle bien partie du programme de législature et des préoccupations du Conseil communal ? »

« C'est l'interpellation présentée sous forme de sérieuses interrogations que nous adressons au Conseil communal si nous nous en référons au programme de législature ambitieux qu'il a fixé et qui a été plébiscité par tous les groupes. Dans le domaine précis de la santé, nous nous permettons de rappeler que le programme de législature fait état d'un immense travail d'anticipation et d'adaptation aux nouvelles réalités. Or, s'agissant de la pénurie de médecins dans notre commune et qui s'est accrue avec le départ subit du regretté Dr. Monod, ce ne sont pas moins de 2000 patients qui se retrouvent actuellement démunis.

Aujourd'hui les médecins et secrétariats médicaux de la place mettent tout en œuvre pour essayer d'enrayer cette situation, stabiliser la situation et délivrer un maximum d'informations. Aussi, ils :

- *Font remplir des listes d'attente pour les médecins de Couvet (à ce jour, plus d'une centaine de demandes n'ont pas pu aboutir).*
- *Réacheminent les demandes urgentes patients sur d'autres villages comme Corcelles (où un cabinet de groupe a été récemment créé) ou à Ste-Croix !!!*
- *Aiguillent les patients à la polyclinique de Val-de-Travers.*
- *Pour ce dernier point, il convient de préciser que le réacheminement à la polyclinique est la seule solution actuellement possible, St-Croix et Corcelles ayant fait savoir que de nouveaux patients ne seront plus acceptés. Un médecin du Vallon a également été sollicité pour différer son départ en retraite, ce qu'il a semble-t-il accepté temporairement.*

A ce stade, nous vous épargnons la grogne des médecins fraîchement installés et déjà surbookés, des patients devant se rendre de Couvet à Travers ou encore des temps d'attente subits à la polyclinique.

Vous conviendrez aisément que la situation n'est pas acceptable et à plus d'un titre :

- *La population est vivement incitée à se déplacer et plus particulièrement dans des lieux hors de la commune, ce qui ne semble pas être dans les objectifs fixés par les développements communaux.*
- *Qu'advient-il de certains patients qui bénéficient d'un délai de trois mois pour annoncer leur nouveau médecin traitant. En effet, les modèles « médecins de famille » permettent quelques rabais non négligeables sur les primes d'assurances et seulement à cette condition.*
- *La polyclinique est surchargée, les temps d'attente peu acceptables malgré l'obtention d'un rendez-vous et les soins restent aléatoires.*
- *Et à l'heure où l'on parle d'économies, il est très intéressant de constater que le prix d'une consultation standard polyclinique s'élève à plus de fr. 220.- alors qu'elle est d'environ de fr. 70 à 80.- chez le médecin de famille.*

Aussi, nous souhaitons que le Conseil communal considère ce dossier comme prioritaire et puisse nous faire un état de situation précis sur le nombre de personnes concernées et sur les actions menées à court terme pour réguler cette situation.

M. Sergio Santiago (Les Verts) précise que cette interpellation a été rédigée par Mme Marie-France Vaucher (Les Verts), mais étant absente, il la développera. Il rassure le chancelier, il sera moins loquace que lors de son intervention lors du précédent Conseil général : « Notre district connaît une pénurie de médecins et la situation n'est pas du tout satisfaisante, ni pour les praticiens de la santé, ni pour les patients, qui sont souvent réacheminés en dehors du Vallon ou doivent subir des temps d'attente prolongés à la polyclinique. Comme expliqué dans le texte qui accompagne l'interpellation et en résumé, nous nous faisons passablement de souci. C'est pourquoi nous souhaitons que le Conseil communal considère ce dossier comme prioritaire et puisse faire un état précis de la situation sur le nombre de personnes concernées et sur les actions menées à brève échéance pour réguler cette situation afin que la population puisse retrouver la confiance dans son système sanitaire. »

M. Michel (cc) répond en ces termes : « La pénurie de médecins généralistes, vu le nombre de praticiens qui partiront à la retraite dans les cinq à dix années à venir, est effectivement inquiétante. Ceux qui cherchent à remettre leur cabinet confirment qu'il est très difficile de trouver un successeur dans une région comme la nôtre, voire impossible sous la forme d'un médecin installé dans un cabinet individuel comme on le connaissait jusqu'à présent. Cette problématique ne touche pas que notre région mais l'ensemble de la Suisse comme nous avons encore pu le constater lors d'un Congrès sur le rôle des communes et la médecine de proximité auquel nous avons participé à Olten le 6 septembre dernier.

En termes d'attractivité, nous avons identifié depuis longtemps déjà que la nouvelle génération de médecins n'est plus disposée, et on peut le comprendre, à travailler 70 heures par semaine, assurer fréquemment des services de garde contraignante et s'endetter lourdement pour reprendre un cabinet médical. La nouvelle génération est plutôt intéressée par un travail en équipe, voire à temps partiel.

C'est dans ce contexte qu'est intervenu le départ du Dr Monod. Les premières mesures prises sont les suivantes : 6 médecins de la Société neuchâteloise des médecins de famille ont aimablement accepté de se déplacer à Couvet pour le suivi des patients qui doivent être vus régulièrement et dont les consultations peuvent être planifiées. Les prises en charge urgentes sont orientées en polyclinique. Les autres patients sont temporairement repris par deux autres médecins installés. Si cela est insuffisant, donc à titre subsidiaire, la clinique de la Côte s'est également mise à disposition pour reprendre des dossiers, mais cela nécessite un déplacement des patients. Cette organisation est temporaire et une autre solution devra être trouvée durant les prochains mois.

Plus globalement, ce sujet est effectivement récurrent et votre Autorité a raison de manifester sa préoccupation, tout comme le fait systématiquement le Conseil communal lorsqu'il aborde ce sujet avec ses partenaires communaux et cantonaux. La priorité du Conseil communal est d'assurer la sécurité sanitaire en intervenant sur 3 piliers :

- ✓ Plateforme régionale santé sur le site HNe de Couvet (Polyclinique ouverte 24h/24 avec radiologie et laboratoire, centre de diagnostic et de traitements, cabinet de groupe pour bénéficier de synergies avec le personnel et le matériel de l'hôpital, consultations spécialisées).*
- ✓ SMUR et service des ambulances.*
- ✓ Relève des médecins de premiers recours.*

L'interpellation concerne en particulier ce dernier point mais il ne peut pas être dissocié des autres éléments qui sont tous complémentaires.

Tout d'abord, le développement de la plateforme régionale santé avec la mise en place d'un Centre de diagnostic et de traitement (CDT) qui est en particulier étroitement liée à cette question. Car un CDT permet de prendre en charge les diagnostics et les soins les plus courants (consultations, examens, urgences légères, traitement en ambulatoire). Il est doté d'équipements de diagnostic, de façon à diminuer les temps d'attente et assurer une plus grande rapidité dans le diagnostic et le traitement. En plus, il accueille d'autres consultations de spécialités traditionnelles. A ce sujet, nous sommes actifs dans le groupe de suivi du site HNe-Couvet.

En ce qui concerne la relève des médecins en cabinet : nous sommes en contact réguliers avec l'Association neuchâteloise des médecins omnipraticiens (ANMO), notamment par son coordinateur de médecine générale et avec l'Etat, notamment par son Service de la santé publique, HNe et bien entendu les médecins installés. Dans ce cadre, l'Etat a débloqué un budget pour financer le 80% du salaire de 6 médecins assistants, dont 2 qui effectueraient leur assistantat FMH dans notre région, le 20% restant étant à la charge du maître de stage. L'assistantat est rendu attractif par des possibilités de stage en polyclinique et en SMUR. Un cabinet est ainsi appelé à accueillir prochainement un médecin assistant et un deuxième cabinet est également disposé à en accueillir mais reste encore à trouver un médecin-assistant.

L'objectif de cette opération est de permettre la formation de jeunes généralistes en cabinet dans l'espoir que certains d'entre eux s'installeront dans la région au terme de leur formation pour y exercer leur profession en pratique privée.

A ce sujet, le Conseil communal a déjà manifesté son soutien à tout projet de cabinet de groupe sous une forme qui reste à définir (prêt sans intérêts, garantie de loyer,...). Pour en parler plus amplement, nous avons rencontrés les médecins installés à 3 reprises cette année. Nous avons identifiés les besoins : on sait par exemple que, idéalement, le cabinet de groupe pour le Val-de-Travers devrait être constitué de 3 à 5 médecins avec :

- ✓ 1 réception-secrétariat (ou 2 salles séparées) ;*
- ✓ 1 salle d'attente ;*
- ✓ 1 salle de consultation par médecin (entre 3 et 5) ;*
- ✓ 1 salle d'intervention, notamment pour la petite chirurgie, la prise d'électrocardiogramme, et les prises de sang ;*
- ✓ Eventuellement 1 salle de radiologie.*

Nous sommes actuellement à la recherche de locaux, une vision locale a été effectuée, mais d'autres variantes sont également creusées.

Toutefois, l'important est de mettre sur pied une structure qui réponde aux besoins des médecins. Pour cette raison, nous n'allons pas nous lancer seuls dans la constitution d'un cabinet de groupe avec le risque de créer une coquille vide avec personne à mettre dedans. Il est dès lors nécessaire que les médecins concernés définissent leurs besoins, portent un projet, recherchent des successeurs avec leur réseau. Quant au rôle de la commune, nous devons garantir notre appui et notre soutien tout au long du processus.

Pour terminer, et c'est le 3^{ème} pilier, nous dirons que pour garantir la sécurité sanitaire dans notre région, il est important de disposer d'une structure d'intervention pour les urgences préhospitalières, SMUR et ambulances pouvant répondre aux sollicitations dans de courts délais. C'était un point spécifique de notre programme de législature : la mise en place d'une centrale 144 propre aux urgences sanitaires, à laquelle nous avons activement contribué, et soumis en votation populaire le 24 novembre prochain, viendra compléter cette offre et participer plus encore au maintien de la sécurité sanitaire dans notre région ».

B) QUESTIONS

1. Question du groupe POP déposée le 23 juin 2013 concernant **le projet de forage de Celtique Energie à Noiraigue** ⇒ En parallèle des questions soulevées, vous trouverez les réponses écrites demandées au Conseil communal.

« Conscients que nos questions demandent un travail d'investigation de la part du Conseil communal et de toute façon est déposée hors délai, nous ne voyons aucun inconvénient à ce que les questions soulevées soient traitées pendant l'été et fasse l'objet d'une réponse écrite avant d'être traitées au Conseil général du 23 septembre.

Précisons d'emblée qu'à l'heure actuelle le POP n'est ni opposé ni favorable au projet de forage de prospection en vue d'une éventuelle exploitation de gaz naturel, mais s'opposera à toute velléité d'exploiter du gaz de schiste par fracking.

Nous avons donc besoin d'un certain nombre de précisions et de garanties pour nous faire une opinion, d'où ces premières questions :

✓ **Quelles garanties la société Celtique Energie Neuchâtel SA peut-elle donner quant à la non menace de la qualité de l'eau de la nappe phréatique sur le court, moyen et long terme ?**

M. Mermet (cc) répond que la société Celtique Energie a mandaté des experts reconnus au niveau international, ainsi que des spécialistes connaissant le contexte local pour procéder à une évaluation des risques pour les eaux. Les conclusions du Rapport Technique Hydrogéologique - Evaluation des risques pour les eaux souterraines demandé par Celtique pour le projet de forage exploratoire de Noiraigue (juin 2013) sont les suivantes :

- ✓ La méthode de forage proposée par Celtique Energie présente le niveau de risque le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre dans la pratique (ALARP – « as low as reasonably practicable ») ;
- ✓ La couche géologique du Malm, contenant un aquifère important au niveau régional et alimentant une partie des sources des Gorges de l'Areuse, semble absente du site de Noiraigue, ce qui tend à démontrer qu'un impact sur les sources qu'il alimente est peu probable ;
- ✓ Une perte de liquide de forage dans l'aquifère du Dogger (« Scénario le plus défavorable ») ne devrait, d'après ce premier rapport, pas atteindre les sources, puits et captages qu'il alimente ;
- ✓ D'après les « Scénarios les plus défavorables » présentés (écoulement accidentel de polluants en surface tels que carburants, lubrifiants, perte de boues de forage dans l'aquifère du Dogger, communication entre le réservoir d'hydrocarbures ou les couches salines profondes et l'aquifère du Dogger) aucune pollution ne devrait contaminer les sources et les captages.
- ✓ Le rapport certifie que les techniques de forage prévues, notamment le tubage et la cimentation des différentes couches géologiques ainsi que le contrôle de leur fonctionnalité, devraient permettre de garantir un très haut niveau de sécurité. Un programme de suivi de la qualité des eaux captées, avant, pendant et après le forage doit permettre de détecter rapidement une éventuelle augmentation de la turbidité des eaux et de prendre les mesures nécessaires.

- ✓ Celtique Energie s'engage dans son rapport à mettre en place un système de surveillance des sources d'eau, avant, durant et après le forage.
- ✓ La société porteuse du projet prévoit de contracter une police d'assurance permettant de financer une source alternative d'approvisionnement d'eau si une perturbation ou de la turbidité étaient temporairement engendrées par le forage.
- ✓ Ces éléments sont ceux présentés par l'entreprise Celtique Energie et nous allons encore attendre l'analyse par nos propres experts pour valider ou infirmer l'une ou l'autre de ces affirmations.

M. Mermet (cc) répond ensuite aux questions ci-après :

- ✓ ***Une contre-expertise à celle effectuée par Celtique Energie Neuchâtel SA sera-t-elle pratiquée par un organisme indépendant ?***

Les études présentées par Celtique Energie ont été effectuées par des experts renommés dans leurs domaines. La commune a pour sa part, mandaté un expert de manière à tirer ses propres conclusions des rapports techniques qui lui ont été remis. Le SENE a également reçu le rapport et est en train de l'examiner (vraisemblablement avec l'aide d'experts).

- ✓ ***A votre connaissance, des éléments concrets ont-ils décidé les villes de Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds d'envoyer le 6 juin une lettre aux médias pour annoncer qu'elles s'opposent au forage de prospection ? Si oui, lesquels ?***

Les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds n'ont pas analysé les rapports parce qu'elles n'ont pas souhaité les examiner. Nous n'avons pas connaissance d'éléments nouveaux qui pourraient être en possession des deux villes et qui ne seraient pas pris en compte dans les rapports présentés.

- ✓ ***Les forages nécessitent beaucoup d'eau. Où sera-t-elle puisée, par qui et comment sera-t-elle épurée ? Le débit minimal est-il garanti ? Il faut aussi prendre en compte que toute augmentation de la température de l'Areuse due aux rejets d'eau utilisée est à proscrire.***

Lors du forage, environ 1'500 m³ d'eau seront nécessaires pour préparer les boues de forage. Cette eau sera acheminée sur le site par camion, ou éventuellement, si les conditions techniques le permettent, par une canalisation provisoire.

- ✓ ***Quelles garanties financières Celtique Energie peut-elle offrir en cas d'accident ?***

Celtique Energie a annoncé qu'elle contracterait deux polices d'assurances qui couvriraient d'éventuels dysfonctionnements. La première est une police concernant la perte du contrôle de puits et toutes les conséquences y affèrent ; c'est, semble-t-il, une pratique habituelle, mise en place par les opérateurs pétroliers. La deuxième est une assurance complémentaire qui couvre les conséquences possible pour l'environnement, notamment une perturbation de l'approvisionnement de l'eau.

- ✓ ***Si le forage se fait 24h/24, quelles seront les nuisances sonores et lumineuses pour les riverains ? Celtique Energie SA s'est-elle engagée à leur verser des dédommagements ?***

Le niveau sonore des travaux ne dépassera pas 55 décibels durant la journée et 45 décibels durant la nuit pour les habitations les plus proches du site. Le forage ne devrait avoir qu'un impact sonore et lumineux faible sur les habitants de la zone et ceci seulement pour la période de forage ne devrait pas durer plus de 45 jours).

- ✓ ***Quel sera le trafic engendré par ce forage ?***

Le trafic moyen estimé est de l'ordre de 20 véhicules (voitures et camions) par jour. La période la plus intense en ce qui concerne le trafic devrait être le montage de l'appareil (et son démontage à la fin), période pendant laquelle il y aurait une soixantaine des camions durant 5 jours.

- ✓ ***Comment le transport du gaz est-il envisagé et quelles infrastructures nécessite-il ?***

A condition qu'un accord soit possible, Celtique Energie prévoit de se relier au gazoduc existant qui passe au Sud-Ouest de la Vallée des Ponts. Ces aspects seront étudiés plus en détail si du gaz exploitable est découvert et devraient être intégrés dans la demande d'exploitation.

- ✓ ***Quel est le numéro de la parcelle où le forage est prévu ?***

Le site le plus probable pour un forage exploratoire est une parcelle appartenant au Service cantonal de l'agriculture (art. 1065).

✓ **Un permis de construire a-t-il déjà été accordé à Celtique Energie SA? Si oui, quel est son n° SATAC ?**

Non. Après validation des éléments contenus dans le Rapport Technique Hydrogéologique par les autorités et les services de la Commune de Val-de-Travers et du Canton, Celtique Energie établira un projet technique, accompagné d'un rapport d'impact sur l'environnement (RIE), qui traitera également des autres domaines de l'environnement que celui des eaux souterraines, lesquels n'ont pas été considérés comme de nature à remettre en cause le projet ou sa localisation. Le projet technique et le RIE suivront alors la procédure visant à l'obtention du permis de construire pour le forage exploratoire, comprenant notamment une enquête publique.

✓ **Combien de postes de travail seront créés par Celtique Energie SA ?**

Le déploiement des activités d'exploration pourrait générer un impact positif sur le marché de l'emploi, qu'il s'agisse d'emplois directs ou indirects. Les besoins de main-d'œuvre concernent différents secteurs d'activité : génie civil, BTP, voirie, transports, gardiennage, hôtellerie-restauration, commerce.

Une découverte de gaz conventionnel dans le Bunter fournirait des emplois directs, indirects et induits. Une étude détaillée avec une étude économique publiée serait nécessaire après le forage exploratoire pour quantifier l'impact en détail.

✓ **Une convention collective régit une telle exploitation et Celtique Energie SA l'a-t-elle signée ? Sinon, quels sont leurs engagements sociaux ?**

Ces questions ne sont pas abordées dans le rapport présenté par l'entreprise. L'obligation de se conformer à la réglementation neuchâteloise et suisse ainsi que de respecter les conventions collectives devra figurer dans l'appel d'offres pour sélectionner l'entreprise de forage mandataire.

✓ **Où se trouve actuellement le siège de Celtique Energie SA Neuchâtel ? Une condition sine quo non avant tout travaux est qu'il se trouve à Val-de-Travers.**

Le siège de Celtique Energie SA Neuchâtel se trouve actuellement dans la commune de Neuchâtel.

En complément, M. Mermet fait remarquer que ces réponses ne sont que le reflet d'une lecture d'un rapport complexe par le CC de Val-de-Travers et qui n'a pas encore été contre-expertisé. Des études complémentaires sont en cours, notamment du canton et de la commune, une validation des conclusions ou une information de celles-ci, ne pourront intervenir qu'après la confrontation de nos propres expertises avec celle du SENE.

Le CC prendra en outre l'avis de sa Commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) avant de revenir vers le CG avec un rapport détaillé.

Dans les commentaires par rapport à ce qui circule actuellement, il semble que le planning proposé par Celtique Energie soit assez optimiste.

En conclusion, aujourd'hui le CC n'a ni retenu ni écarté aucune option. La seule chose extrêmement mauvaise dans ce dossier serait la précipitation. Le CC veut donc prendre le temps de bien étudier les choses et de mesurer quels sont les enjeux et les conséquences d'une décision.

2. Question du groupe POP concernant **le sujet du maintien à domicile des personnes âgées**

✓ **Quelle politique le Conseil communal a-t-il mis en place et entend-il mettre en place pour permettre le maintien des personnes âgées à leur domicile ou dans des appartements protégés ?**

M. Mermet (cc) souhaite répondre à cette question en même temps que la question du groupe UDC concernant la politique en matière de logement, ces deux sujets étant liés.

M. Mermet reprend les questions qui avaient été celles du groupe PLR dans le cadre de sa motion, en les prenant dans l'ordre. Une réponse écrite viendra plus tard, mais pour l'instant les choses ne sont pas totalement abouties.

✓ **Quelle est la situation des terrains à construire sur la commune ?**

Aujourd'hui, 5 zones consacrées au logement sur lesquelles le DTVAC travaille de manière active :

- ✓ Surville à Buttes : Le crédit pour l'équipement a été voté donc les travaux ont commencé. Des personnes étant déjà intéressées, les premières constructions de villas débuteront prochainement. Les ventes de terrain passant au Conseil général, le Législatif sera obligatoirement tenu au courant.
- ✓ Le Pontet à Couvet : Sujet cité ce soir, ce qui permet au chef du DTVAC de répondre à la question du groupe UDC concernant le maintien des personnes âgées à leur domicile. Dans un des projets qui reprend la zone principale, il est prévu de créer environ 45 appartements en coopérative, mais aussi 14 à 15 appartements protégés. Ils n'auront pas de barrières architecturales et offriront aux personnes habitant ces logements des services notamment de Nomad, ainsi les locataires pourront rester plus longtemps dans leur appartement que dans un logement « normal ». Des moyens sont également mis à disposition de Nomad pour qu'ils puissent remplir cette fonction, d'offrir les services nécessaires afin que les gens puissent rester à domicile.
- ✓ Clos-Guyenet à Couvet : Ce quartier était en sommeil depuis quelques années car les promoteurs ont rencontré quelques déboires. Aujourd'hui, tout le projet du quartier a été racheté par des investisseurs que nous avons rencontrés et qui souhaitent développer des logements principalement en PPE dès l'année prochaine. Les objectifs de ces investisseurs seraient de proposer des appartements de 4,5 pièces en dessous de fr. 500'00.- en PPE, ce qui paraît relativement adapté au marché du Val-de-Travers. Les travaux pourraient débuter en 2014.
- ✓ Plaine-Fin à Môtiers : Le Conseil communal a rencontré les habitants du quartier et les riverains immédiats. Il souhaite réaliser cet automne déjà la PGEE lié à cette zone. Avant de débiter les travaux, une confirmation de tous les propriétaires doit être donnée. Une fois ces travaux commencés, la question de l'architecture notamment pourra être discutée avec les riverains. L'idée serait d'arriver à des constructions fin 2014 voire début 2015
- ✓ Binrée à Fleurier : Le plan d'aménagement local de Fleurier a enfin été validé, après pas mal d'années de déboires. M. Mermet (cc) a repris contact avec les propriétaires, afin de remettre en place une structure et de monter quelque chose qui permette de conduire un projet de plan de quartier, dans le but que cela puisse se faire de manière consensuelle avec les propriétaires.

✓ **Quelle est l'évolution de l'offre et de la demande sur les parcelles en cours de développement ?**

Aujourd'hui, l'évolution est très positive, la demande est très importante et le *Conseil communal* souhaite pouvoir y répondre. L'idée n'est pas d'inonder et de perturber le marché, mais de pouvoir répondre aux besoins de développement du Val-de-Travers de manière raisonnable en arrivant à l'absorber sans que cela ne perturbe les alentours et la structure de la population.

✓ **Quelle est la politique de prix de la commune ? Est-ce qu'elle maintient la valorisation du m² dans tout le territoire ?**

Non. La politique de prix sera nuancée en fonction des villages et de la qualité d'habitat. Typiquement, un habitat individuel ou collectif n'aura pas le même coût. Si l'on veut créer des coopératives ou des logements locatifs la réponse ne sera peut-être pas la même non plus. Une des choses qui paraît essentielle dans la politique de prix que la commune doit mener, c'est d'être en phase avec le marché et de ne pas le perturber ni par des prix trop bas ni par des prix trop haut. L'idée n'est pas de court-circuiter ni de poser des problèmes aux promoteurs privés qui ont un rôle essentiel à jouer dans le développement des logements au Val-de-Travers. Nous devons jouer un rôle de facilitateur et pour cela nous ne devons pas intervenir de manière trop brutale.

✓ **Comment la commune répartit-elle les différents types d'habitats dans les différents quartiers ?**

Ceci est principalement validé dans les plans d'aménagement locaux qui définissent quel type d'habitat doit être développé dans chaque quartier. A moins de revenir devant le Conseil général, le

Conseil communal n'a pas la possibilité de déroger à ces éléments et il ne le souhaite pas.

✓ **Comment s'intègre le projet du Pontet dans le concept d'habitat global ?**

Le Pontet a un grand rôle à jouer, surtout dans le cadre de l'avenir du village de Couvet, où, à travers le Pontet, un grand nombre d'habitants va être amenés. Il faut aussi rappeler que Couvet a compté beaucoup plus d'habitants dans le passé, et quelque part les infrastructures sont à même d'accueillir davantage de monde.

✓ **Comment la commune va-t-elle gérer la première phase d'infrastructures à Surville ?**

C'est en cours et déjà voté, donc cela est en route.

✓ **Quel est l'engagement de l'architecte communal dans tous ces projets ?**

C'est surtout un engagement technique de manière à faciliter les choses et aider les promoteurs dans le cadre de leur projet pour éviter des blocages en cas de difficulté.

✓ **Y a-t-il une cartographie des zones de développement et de vente actuelle des terrains de la commune ?**

Cet élément n'est pas encore réalisé car cela est assez complexe. Entre les terrains qui sont en zone constructible, ceux qui sont disponibles à la construction et ceux qui seront réellement valorisés, il faut avoir une approche assez subtile et réfléchie. Donc ce projet est en cours mais pas encore concrétisé. Cela représente un gros travail mais sera présenté au Législatif prochainement.

3. Question du groupe POP concernant **le sujet de la pose de défibrillateurs dans les lieux publics**

« Ces appareils, très simples d'utilisation, peuvent sauver des vies. En cas d'arrêt cardiaque, plus la défibrillation est pratiquée rapidement, moins le risque de séquelles est grand.

Quelle est la politique du Conseil communal quant à la pose de défibrillateurs (du même type que celui situé dans le hall du centre sportif) dans d'autres lieux publics (salle de gymnastique, magasins (en partenariat avec des enseignes commerciales), administrations, écoles, etc.) ? »

M. Michel (cc) répond en ces termes : *« Effectivement, en cas d'arrêt cardiaque, plus la défibrillation est pratiquée rapidement et moins le risque de séquelle ou de décès est important. Il ne suffit toutefois pas « d'arroser » le territoire communal d'appareil de défibrillation. Leur localisation doit être soigneusement étudiée, du personnel se trouvant régulièrement à proximité doit être formé et la population doit être informée.*

Il y a actuellement deux appareils situés dans des locaux publics : un appareil au Centre sportif et un deuxième à la piscine des Combes. Le personnel concerné a été formé par notre service des ambulances.

Il y a également des entreprises qui possèdent ce type d'appareil (des manufactures horlogères en particulier). Idéalement, la localisation de ces appareils devrait être annoncée à la centrale 144 afin que l'opérateur puisse orienter et conseiller l'appelant en attendant l'arrivée d'une ambulance. Un inventaire est déjà réalisé dans plusieurs cantons mais pas à Neuchâtel, qui ne dispose pas d'une véritable centrale 144. Malgré tout, un inventaire est en cours dans notre canton en collaboration avec les SIS. Nous sommes dans l'attente d'un résultat précis pour notre région ».

✓ ***Y a-t-il actuellement suffisamment de personnes formées à l'utilisation de ces défibrillateurs ? Des cours vont-ils être mis en place pour le personnel communal en collaboration avec le service des ambulances et la SSS ?***

M. Michel (cc) répond ainsi : *« La formation reconnue consiste en 8 heures de cours BLS-AED (massage cardiaque + défibrillateur) renouvelable tous les deux ans. A ce sujet, nos ambulanciers sont déjà tous instructeurs pour cette formation.*

Le prix est d'environ fr. 2500 à 3000.- par appareil.

Il est donc tout à fait possible de former le personnel communal et des réflexions sont en cours pour cibler le potentiel de formation sur les collaborateurs qui sont répartis sur l'ensemble du territoire (par ex : les enseignants, le personnel de voirie). Le plus important est toutefois de ne pas oublier la procédure d'alarme du personnel formé. C'est-à-dire qu'il ne sert à rien d'avoir un concierge ou un enseignant formé dans un collège si on ne sait pas comment l'atteindre par exemple.

A noter que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la plus-value de ces appareils n'a jamais été prouvée dans des endroits à faible concentration de personnes, contrairement à des centres-villes, grands centres commerciaux, aéroports, etc. ou dans des endroits avec risques particuliers (centrale électrique par exemple).

Bref, les réflexions continuent mais, idéalement, si l'on veut profiter d'un concept crédible, il ne serait pas inutile de solliciter des entités spécialisées pour mener une étude préalable coût (achat des appareils, formation) et quantifier le bénéfice (ce que ça apporte à la population) ».

4. Question du groupe PS concernant **la politique des transports**

« Plusieurs parents de Noiraigue ont écrit plusieurs lettres au Conseil communal pour manifester leur inquiétude face à la politique de transports scolaires. Ils s'opposent à tout transport en train. »

✓ **Qu'en est-il de la situation actuelle et de l'avenir?**

La réponse de Mme Brunner (cc) se trouve sous l'interpellation n° 2.

5. Question du groupe UDC concernant **un rapport global concernant la politique du Conseil communal en matière de développement de l'habitat à Val-de-Travers**

« Dans cette même salle le 10 septembre 2012 les groupe UDC et PLR ont déposé un postulat intitulé : « Pour un rapport global concernant la politique du Conseil Communal en matière de développement de l'habitat à Val-de-Travers ».

Les dépositaires de ce postulat avaient demandé une réponse dans un délai le plus court possible et que les groupes soient associés plus étroitement.

✓ **Pouvons-nous savoir où en est ce rapport ? A ce jour aucun contact avec les dépositaires n'a été entrepris. »**

M. Mermet (cc) a répondu à cette question en même temps qu'à la question n° 2.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Il lève la séance à 21h45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Daniel Dreyer

Nathalie Ebner Cottet

Motions en suspens :

✓ PLR : « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès », acceptée par le CG lors de sa séance du 12 décembre 2011, prolongation acceptée le 17 décembre 2012

✓ PS : « Favorisons le développement de l'énergie photovoltaïque à Val-de-Travers », acceptée par le CG lors de sa séance du 25 mars 2013